

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 9
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 0

Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 21 mai à 14h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Pour le vote de l'ERRD 2025 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) de l'EHPAD COMBAREL, Monsieur Stéphane MAZARS quitte l'hémicycle. Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président du C.C.A.S., assure la présidence du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER

Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN

Administrateurs excusés et représentés :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Monsieur Brice RAMONDENC (pouvoir à Mme Laura RENIER)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.027 – EHPAD COMBAREL - ERRD - ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES – EXERCICE 2025

Monsieur le Président présente l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) de l'exercice 2025 de l'EHPAD COMBAREL arrêté comme suit :

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025					
CHARGES			PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	594 500.00 €	556 610.82 €	4 305 233.22 €	4 471 136.46 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 310 600.00 €	3 293 079.97 €	9 000.00 €	42 276.63 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	756 888.13 €	724 541.27 €	33 875.00 €	33 978.60 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 661 988.13 €	4 574 232.06 €	4 348 108.22 €	4 547 391.69 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	313 879.91 €	26 840.37 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	4 661 988.13 €	4 574 232.06 €	4 661 988.13 €	4 574 232.06 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025					
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	313 879.91 €	26 840.37 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	336 420.59 €	334 520.89 €	33 875.00 €	33 875.00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reportes en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	103.60 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	336 420.59 €	334 520.89 €	347 754.91 €	60 818.97 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	- €	273 701.92 €	11 334.32 €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.02%</i>	<i>0.26%</i>	<i>0.00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025					
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	11 334.32 €	- €	- €	273 701.92 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	297 967.69 €	334 374.44 €	- €	47 233.50 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	37 500.00 €	22 380.84 €	- €	6 584.95 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	346 802.01 €	356 755.28 €	- €	327 520.37 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	346 802.01 €	29 234.91 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	346 802.01 €	356 755.28 €	346 802.01 €	356 755.28 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2025		
	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2025	1 072 245.81 €	1 072 245.81 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 346 802.01 €	- 29 234.91 €
FRNG au 31 décembre 2025	725 443.80 €	1 043 010.90 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2025		
	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2025	- 11 578.16 €	- 11 578.16 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0.00 €	3 390.31 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0.00 €	34 206.36 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2025	- 11 578.16 €	- 42 394.21 €

TRESORERIE - EXERCICE 2025		
	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2025	1 083 823.97 €	1 083 823.97 €
Variation de trésorerie de la période	- 346 802.01 €	1 581.14 €
Trésorerie au 31 décembre 2025	737 021.96 €	1 085 405.11 €

Monsieur le Président quitte l'hémicycle. Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président du C.C.A.S., assure la présidence du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Il soumet au vote des membres du Conseil d'Administration, l'ERRD 2025 de l'EHPAD COMBAREL tel que présenté.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 12 voix pour :

- **Approuve** l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) de l'exercice 2025 de l'EHPAD COMBAREL ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président du C.C.A.S. de Rodez


Aurélie Albinet,
Directrice du CCAS


Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le **29 MAI 2026**
Publiée le **29 MAI 2026**

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.